

●ethos

Politique d'engagement d'Ethos



Politique d'engagement d'Ethos

Ethos est une fondation suisse qui regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère. Comme mentionné dans la [Charte Ethos](#), la conduite d'un dialogue de qualité dans la durée avec les sociétés en portefeuille est essentiel pour atteindre ces deux objectifs.

La politique d'engagement d'Ethos est la mise en œuvre des principes 7, 8 et 9 des [principes d'Ethos pour l'ISR](#). La politique définit comment Ethos s'engage dans un dialogue constructif dans la durée avec les sociétés cotées pour discuter d'importantes problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) afin de favoriser le développement durable.

1. Procédure d'engagement

Ethos considère que l'engagement d'un dialogue constructif dans la durée avec les sociétés cotées sur des sujets ESG d'importance matérielle pour les actionnaires et parties prenantes d'une société est un élément essentiel d'une gestion efficace. Par le biais d'un suivi et d'un engagement continu, Ethos vise à sensibiliser le conseil d'administration et la direction sur les préoccupations des investisseurs, à transmettre des suggestions d'amélioration et à contrôler les progrès effectués. Bien que l'activité d'engagement soit particulièrement intense durant la période proche des assemblées générales d'actionnaires, l'engagement a lieu tout au long de l'année.

1.1 Définir les attentes

Ethos encourage les sociétés à améliorer sans cesse leurs pratiques ESG afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires et les autres parties prenantes. A cet égard, les sociétés devraient mettre en place une stratégie cohérente de durabilité en ligne avec la stratégie d'entreprise globale. La stratégie de durabilité devrait prendre en compte toutes les parties prenantes et aborder tous les aspects ESG importants en lien avec les activités de la société.

1.2 Surveiller les sociétés

Ethos surveille la performance ESG de toutes les sociétés en portefeuille. Pour les sociétés du Swiss Performance Index (SPI), la surveillance est effectuée à l'interne. Pour les sociétés étrangères, Ethos utilise les données ESG mises à disposition par des fournisseurs de données externes et les complète avec une analyse interne des principales problématiques ESG, comme mentionné dans les principes d'Ethos pour l'ISR. L'analyse effectuée permet à Ethos d'identifier les sociétés avec un potentiel d'amélioration en matière de performance ESG et d'établir un dialogue avec ces sociétés, soit directement, soit collectivement avec d'autres investisseurs.

1.3 Exercer les droits de vote d'actionnaires

Ethos considère l'exercice des droits de vote d'actionnaires comme partie intégrante de sa politique d'engagement et s'engage à voter ses actions dans les assemblées générales des sociétés en portefeuille. Ethos rédige des analyses des ordres du jour avec des recommandations de vote pour toutes les sociétés du SPI, en accord avec les [lignes directrices de vote Ethos et principes de gouvernement d'entreprise](#), qui sont

révisés chaque année et disponibles publiquement sur le site internet d’Ethos. Pour les sociétés étrangères, les positions de vote d’Ethos sont définies sur la base des recherches primaires réalisées par un réseau de partenaires.

Avant d’émettre ses recommandations de vote, Ethos contacte directement les sociétés suisses pour demander des informations supplémentaires ou des clarifications. Ces discussions donnent souvent lieu à des conférences téléphoniques ou à des rencontres pour assurer le suivi. Avant d’émettre ses recommandations de vote, Ethos informe chaque société suisse de ses positions de vote pour chaque point à l’ordre du jour. Les positions de vote d’Ethos pour chaque assemblée générale d’actionnaires des sociétés du SPI sont disponibles sur le site internet d’Ethos cinq jours avant l’assemblée. Sur demande, l’intégralité de l’analyse est rendue disponible aux sociétés après l’assemblée générale.

1.4 Engager directement avec les sociétés

Le conseil d’administration et la direction des sociétés cotées sont responsables de la stratégie à long terme de la société ainsi que de la gestion des problématiques ESG. Dès lors, en plus de l’engagement relatif aux assemblées générales des sociétés, Ethos engage également les sociétés suisses de son portefeuille au nom des membres du programme d’engagement corporatif d’Ethos avec les sociétés suisses (Ethos Engagement Pool Suisse – EEP Suisse) tout au long de l’année sur des sujets ESG définis.

Les sujets de discussion de ce programme d’engagement sont définis chaque année par les membres de l’EEP Suisse. Ethos contacte activement les sociétés et le dialogue s’effectue par des rencontres, des conférences téléphoniques, des courriers et des emails. Par ailleurs, Ethos s’engage à répondre à chaque société qui désire avoir une discussion avec Ethos.

1.5 Engagement collectif

En vue d’engager avec des sociétés de son portefeuille international, Ethos collabore avec d’autres investisseurs institutionnels partageant les mêmes valeurs. Ces partenaires sont souvent basés dans le pays ou la région où la société concernée est enregistrée, permettant ainsi à Ethos de bénéficier de connaissances et expériences locales. Ethos participe régulièrement à des initiatives d’engagement collectif. Les objectifs des initiatives collectives soutenues par Ethos doivent être en ligne avec la Charte Ethos et les principes pour l’ISR, ainsi qu’encourager les meilleures pratiques en matière de gouvernement d’entreprise et de responsabilité sociale de l’entreprise (RSE). La direction d’Ethos est responsable de la sélection des initiatives à soutenir. Si des initiatives d’engagement collectif international ciblent des sociétés suisses, Ethos a pour objectif d’être l’interlocuteur principal pour le dialogue en question.

Ethos a mis en place un programme d’engagement spécifique (Ethos Engagement Pool International – EEP International) pour permettre aux investisseurs institutionnels suisses de s’engager auprès des sociétés cotées en dehors de la Suisse. Les activités d’engagement sont menées soit directement avec les entreprises, soit de manière collaborative en participant à des initiatives internationales et à des groupes d’investisseurs. Les membres de l’EEP International bénéficient d’un réseau international d’investisseurs institutionnels et de groupes d’investisseurs avec lesquels Ethos a travaillé étroitement au fil des années.

2. Progressivité des mesures

Dans la plupart des cas, le dialogue est confidentiel. Toutefois, quand le dialogue ne produit pas les résultats escomptés, Ethos peut prendre des mesures pour intensifier son approche en vue d’atteindre ses objectifs.

2.1 Intervenir aux assemblées générales des actionnaires

Ethos peut faire des déclarations publiques avant ou lors des assemblées générales des actionnaires, par exemple dans les cas où le conseil d'administration refuse de prendre des mesures adéquates pour résoudre d'importants manquements en matière de gouvernement d'entreprise ou au niveau de la responsabilité environnementale ou sociale d'une société.

2.2 Soumettre des résolutions d'actionnaires

Si d'autres mesures ne produisent aucun résultat et qu'un intérêt essentiel de changer une certaine pratique d'entreprise existe, Ethos peut soumettre une résolution à l'assemblée générale des actionnaires. La même résolution peut être soumise auprès de plusieurs sociétés en vue d'améliorer une pratique du marché par rapport à certaines questions ESG.

2.3 S'unir avec d'autres actionnaires

Afin d'augmenter l'impact du dialogue ou pour avoir plus de soutien pour une résolution d'actionnaires, Ethos peut former et promouvoir des groupes de soutien constitués d'investisseurs partageant les mêmes valeurs. Le but de tels groupes est d'augmenter la pression sur la direction de la société en mobilisant la communauté des investisseurs, la société civile et les agences gouvernementales.

2.4 Entreprendre des poursuites judiciaires

Quand les intérêts à long terme d'une société et de ses parties prenantes sont en danger et qu'aucune des mesures décrites ci-dessus n'a porté ses fruits, Ethos se réserve le droit d'entreprendre des poursuites judiciaires afin de défendre ses intérêts d'actionnaire à long terme, ainsi que ceux des actionnaires qu'elle représente.

3. Publications et rapports

Les lignes directrices de vote Ethos et principes de gouvernement d'entreprise sont revus annuellement et sont disponibles sur le site internet d'Ethos. De plus, Ethos publie ses positions de vote pour les assemblées générales d'actionnaires des sociétés suisses sur son site internet cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale. Des rapports trimestriels comprenant les positions de votes d'Ethos pour toutes les sociétés en portefeuille sont publiés sur le site internet d'Ethos.

Chaque année, Ethos prépare un rapport pour les membres de l'EEP Suisse et de l'EEP International. Ces rapports décrivent les activités entreprises, évalue les progrès effectués et suggère si et comment les dialogues doivent continuer. Les sujets sur lesquels Ethos engage le dialogue sont publiés chaque année sur son site internet. Afin de mettre en exergue ses attentes de manière transparente, Ethos publie également des *Positions Papers* ou des *Engagement Papers* sur des sujets ESG spécifiques.

Toutes les réponses d'Ethos à des consultations effectuées par des organismes de réglementation ou d'autres organismes sont publiés sur le site internet d'Ethos.



Ethos

Place de Pont-Rouge 1
Case postale
1211 Genève 26
Suisse

T + 41 22 716 15 55
F + 41 22 716 15 56

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich
Suisse

T + 41 44 421 41 11
F + 41 44 421 41 12

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
